

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 03 AVRIL 2018

Date de convocation : 26/03/2018 **2018 - 020**
Nombre de Conseillers :
en exercice : 10 en présence : 9 votants : 9

L'an deux mil dix-huit, le trois du mois d'avril à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : V. LEROY

Absents non excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°20: MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – CAMION PIZZA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier de Monsieur VAN BRABANT, responsable de la SARL Pizza Tradition dont le siège social se situe à VAUCHELLES, 62, rue Ernest Longlet, en date du 12 février 2018 a été reçu à la mairie.

Monsieur VAN BRABANT souhaite installer un camion de vente de pizza sur la place de Morlincourt le mercredi soir et demande s'il est possible d'obtenir un branchement électrique.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer un montant de redevance d'occupation du domaine public et propose que ce camion stationne sur la place du village à proximité du coffret électrique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu la demande de Monsieur VAN BRABANT d'installer un camion de vente de pizza sur la place et sa demande de branchement électrique pour exercer son activité de fabrication et vente de pizza, sous l'enseigne Pizza Tradition ;

Vu la convention fixant les modalités de mise à disposition du domaine public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 voix pour) :

- Autorise Monsieur VAN BRABANT à installer son camion de vente de pizza sur la place de Morlincourt, à proximité du coffret électrique ;
- Autorise Monsieur VAN BRABANT à brancher camion de vente de pizza au coffret électrique pour exercer son activité de fabrication et vente de pizza, sous l'enseigne Pizza Tradition ;
- Décide que le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public sera de 120,00€ ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Département de l'Oise
COMMUNE de MORLINCOURT
27 place de la Mairie
60400 MORLINCOURT

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le 05/04/2018
ID : 060-216004267-20180403-2018_020-DE

42

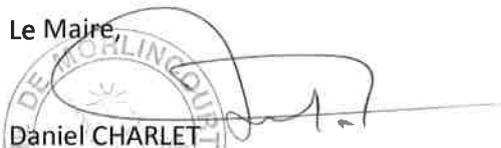
SLOW

2018-020

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 03 avril 2018.

Le Maire,


Daniel CHARLET

